



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

AVIS AUX USAGERS

Objet : Transit par le Maroc des véhicules immatriculés dans des pays européens, à destination du Sénégal

Il est porté à la connaissance des usagers que le transit à vide par le territoire marocain des véhicules de transport de personnes ou de marchandises, immatriculés dans des pays européens, n'est plus soumis à une autorisation de transport.

Par cette procédure, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects du Maroc s'adresse aux particuliers non transporteurs, effectuant une opération à caractère personnel vers le pays de destination finale.

Ampliation :
BRPC pour large diffusion

Le Directeur général des Douanes

Elimane Saliou GNINGUE